

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 13 décembre 2018**

**Rapporteur :  
Monsieur Alain GUILLOU**

**N° 40**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :  
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,  
à compter du : 20/12/2018  
- la transmission au contrôle de légalité le : 19/12/2018  
(accusé de réception du 19/12/2018)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subventions sportives**

**Dans le cadre de sa politique de développement sportif, la Ville de Quimper a mis en place des dispositifs thématiques de soutien financier aux associations sportives pour des activités ou des projets. Les subventions proposées sont calculées après étude des dossiers déposés par les associations sportives et étayés par des justificatifs. L'enveloppe globale allouée s'élève à 58 638 €.**

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire à :

- 1 - accorder les subventions suivantes ;
- 2- signer les conventions et avenants à intervenir.

**1) Subventions de fonctionnement :**

**Compte 414-6574-711**

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit une enveloppe globale de 13500 € :

- 11 500 € à l'association Les Grimpeurs de l'Odet - Quimper Escalade, dans le cadre de son fonctionnement annuel et de la gestion technique de la salle d'escalade à la Halle des Sports de Penhars ;
- 2 000 € au CDOS selon convention pour un soutien au CRIB (Centre de Ressources et d'Informations des Bénévoles) qui aide les associations sportives quimpéroises dans leur gestion administrative (déclarations de salaires et charges sociales, formations...).

## **2) Subventions de formation :**

### **Compte 414-6745-711**

Une aide totale de 5 138 € sur le volet de soutien à la formation des encadrants bénévoles et salariés dans les clubs, pour la participation à des formations internes, fédérales ou d'État, répartie comme suit :

➤ Amicale Laïque de Quimper section haltérophilie	29 €
➤ Amicale Laïque de Quimper section kick boxing	82 €
➤ Amicale Italia Bretagne	410 €
➤ ASEA Basket	173 €
➤ Club d'aviron de l'Odet	191 €
➤ Club de Canoé Kayak Quimper Cornouaille	209 €
➤ Cyclo Randonneur Quimper Cornouaille	146 €
➤ Diskemper	164 €
➤ GASM	105 €
➤ Kelted	496 €
➤ La Quimpéroise	223 €
➤ Quimper Athlétisme	268 €
➤ Quimper Cornouaille Tennis de Table	669 €
➤ Quimper Ergué Armel Football Club	155 €
➤ Quimper GR en Finistère	246 €
➤ Quimper Kerfeunteun FC	228 €
➤ Quimper Volley	82 €
➤ Sammy Skate Club	41 €
➤ Tennis Competition Quimper	105 €
➤ UJAP Badminton	105 €
➤ UJAP gym	123 €
➤ UJAP basket	888 €

## **3) Subventions pour manifestation :**

### **Compte 414-6574-711**

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 11 000 € :

- 1 500 € à l'association La Corrida de Quimper pour la participation à l'organisation de la Corrida de Quimper en centre-ville le 30 décembre 2018 ;
- 1 000 € à l'association VSQ pour la participation à l'organisation du Cyclo-Cross du Corniguel le 17 novembre 2018 ;

- 500 € à l'association QCTT pour la participation à l'organisation du tour du Critérium Fédéral de tennis de table Handisport le 3 novembre 2018 à la Halle des Sports d'Ergué-Armel.
- 8 000 € à l'association SportBreizh.com pour la participation à l'organisation de la course cycliste Sportbreizh le 17 juin 2018 à Quimper.

#### **4) Subventions pour sport individuel de niveau national :**

##### **Compte 414-6574-711 :**

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit une enveloppe globale de 25 000 €, l'aide financière étant déterminée sur la base de résultats et en fonction d'objectifs d'accompagnement de parcours à court ou moyen terme.

➤ Amicale Laïque de Quimper section Haltérophilie	1 644 €
➤ Handisport de Cornouaille	2 136 €
➤ Cavaliers de Toulven	1 644 €
➤ Escrime Quimper Cornouaille	329 €
➤ Kemper Canne de Combat Bâton Savate	1 315 €
➤ Club de Canoë Kayak de Quimper Cornouaille	8 384 €
➤ Palmes en Cornouaille	3 616 €
➤ La Quimpéroise	1 233 €
➤ Union Quimper Natation	370 €
➤ UJAP Badminton	1 973 €
➤ Quimper Orientation	493 €
➤ Pool Ar Bed	384 €
➤ Quimper GR en Finistère	1 479 €

#### **5) Subventions d'équipement :**

Après étude des dossiers déposés par les associations sportives, la Ville propose de répartir comme suit l'enveloppe de 4 000 € :

##### **Compte 414-6574-711**

- 2 000 € à l'association Centre Nautique Fouesnant Cornouaille pour le renouvellement des embarcations ;
- 2 000 € à l'association Club de Canoë Kayak Quimper Cornouaille pour le renouvellement des embarcations.